



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Produit : Monceau Obligations Court Terme

Initiateur : Financière de la Cité

Code ISIN : FR0007072087

www.financieredelacite.com

Appelez le +33(0)1 53 93 38 30 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Financière de la Cité en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Financière de la Cité est agréée en France sous le n° GP05000034 et règlementée par l'AMF.

Date de production du document : 06/02/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée de vie du fonds : Le fonds est créé pour 99 ans à compter de sa création, soit jusqu'au 3 mai 2121. La société de gestion peut procéder dans certaines circonstances détaillées dans le règlement du fonds à sa dissolution.

Objectifs : OPCVM de classification obligations et autres titres de créances libellés en euro, Monceau Obligations Court Terme est un fonds nourricier de l'OPCVM maître Copal.

L'objectif de gestion du Fonds est similaire à celui du fonds maître, à savoir obtenir, sur un horizon de 1 an, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence (ESTER +8,5 points de base) capitalisé par une gestion active et discrétionnaire sur les marchés de taux et accessoirement d'actions.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

La sélection des titres en portefeuille dépend du choix du gérant sur la sensibilité globale du portefeuille, gérée de façon globale dans une fourchette comprise entre 0 et 3, ainsi que des anticipations du gérant concernant l'évolution des taux d'intérêt ou les mouvements pouvant affecter la courbe des taux.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en titres de créance de toutes natures, instruments du marché monétaire et / ou en obligations simples à option de remboursement anticipé libellés en euros émis par des sociétés ou des Etats membres de l'OCDE (hors pays émergents). Le FCP peut être investi de 0 à 10% en titres de créances de ces mêmes pays libellés dans d'autres devises. Le gestionnaire peut sélectionner des titres de créance émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés. Les titres de créances émis par des émetteurs privés ont une maturité maximale de 3 ans ; aucune contrainte de duration ou de maturité n'étant fixée pour la part émise par des émetteurs publics. Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en titres bénéficiant d'une notation au moins égale à BBB- pour les emprunts à long terme et de A3 pour les emprunts à court terme, la note retenue étant la « mieux-disante » des trois agences de notation Standard & Poors, Moody's et Fitch ou celle résultant d'une analyse crédit réalisée par la société de gestion.

Le fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif en titres de créances à haut rendement (notation long terme inférieure à BBB- et court terme inférieure à A3) ou n'ayant pas fait l'objet d'une notation de la part des agences de notation financières.

La sélection des instruments de crédit repose également sur une analyse interne du risque de crédit, la cession ou l'acquisition d'une ligne ne se faisant pas sur le seul critère des agences de notations.

Le fonds n'a aucune exposition au risque action.

Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés classiques (futures, options, swap cap floor, acquisitions ou cessions temporaires de titres) traités sur des marchés organisés ou de gré à gré ; ces instruments dérivés peuvent être utilisés dans le but de couvrir ou d'exposer une partie du portefeuille sur les risques taux, change. Ces instruments dérivés classiques ne donnent pas lieu à surexposition.

L'OPCVM nourricier Monceau Obligations Court Terme sera investi en permanence à 85% ou plus de ses actifs dans l'OPCVM maître Copal et à titre accessoire en liquidité. Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme. Les rendements offerts par l'OPCVM nourricier seront inférieurs à ceux de l'OPCVM maître compte tenu des frais propres au nourricier. Le profil de risque du nourricier est identique à celui du fonds maître.

L'indicateur de référence est (l'ESTER +8,5 points de base) capitalisé. Monceau Obligations Court Terme est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le résultat net et les plus-values nettes du FCP sont capitalisés. L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscription rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 10 heures chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+1.

Investisseurs de détail ciblés : Ce fonds est destiné à une clientèle professionnelle et non professionnelle recherchant une durée de placement d'un an ou plus. Ils doivent disposer de la connaissance et de l'expérience leur permettant d'appréhender les principales caractéristiques et risques de ce fonds et être en capacité de supporter un risque de perte en capital.

Ce produit n'est pas à destination des "US person".

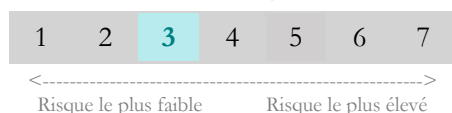
Dépositaire : BNP Paribas SA

Le prospectus du fond et les derniers documents annuels et semestriels sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière de la Cité, 30 avenue de l'Opéra, 75002 Paris. Ces documents sont disponibles en français. D'autres

informations et notamment les derniers prix des parts sont disponibles sur le site www.financierdelacite.com ou à défaut sur le site www.quantalys.com. Il en est de même pour les documents de l'OPCVM maître Copal.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 an.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que votre investissement dans le fonds génère une moins-value importante.

Période de détention recommandée : 1 an

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence au cours des 9 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

SCENARIOS		
Période de détention recommandée : 1 an		Si vous sortez après 1 an
Exemple d'investissement : 10 000 €		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 528,63 €
	Rendement annuel moyen	-4,71 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 528,63 €
	Rendement annuel moyen	-4,71 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 994,18 €
	Rendement annuel moyen	-0,06 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 334,76 €
	Rendement annuel moyen	3,35 %

Les scénarios pour un investissement d'une durée d'un an se sont produits pour un investissement similaire à l'indice de référence en 2015.

Que se passe-t-il si Financière de la Cité n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la SGP, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

L'investissement dans ce fonds commun de placement n'est pas garanti ou couvert par un système d'indemnisation.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) et pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 € sont investis

COÛTS AU FIL DU TEMPS		Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux		60,31 €
Incidence des coûts annuels (*)		0,60 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,54 % avant déduction des coûts et de -0,06 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Coûts d'entrée maximum prélevés : 0,00 % de la valeur de votre investissement.	0,00 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé quelle que soit la date de sortie du produit	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	Coûts prélevés chaque année par la société de gestion pour gérer les investissements : 0,60 % de la valeur de votre investissement par an.	60,00 €
Coûts de transactions	Coûts encourus lors des achats et ventes des investissements sous-jacents au produit : 0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,31 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	Commissions prélevées selon la surperformance du produit par rapport à son indice de référence : 0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. Aucune commission d'intéressement sur le rendement n'est prélevée.	0,00 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 1 an

La durée minimale de placement recommandée est de 1 an. Elle est définie en fonction du profil d'investissement de ce fonds.

L'investisseur pourra racheter ses parts selon les modalités précisées dans la rubrique Objectifs de ce document. Nonobstant en cas de rachat avant la période de détention recommandée le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription sera plus élevé. Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant la période de détention recommandée.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation peut être adressée à la Financière de la Cité au 30 avenue de l'Opéra, 75002 Paris ; à l'adresse courriel investisseurs@financieredelacite.com ou peut être transmise par l'intermédiaire du site internet www.financieredelacite.com.

Autres informations pertinentes

Un dispositif de plafonnement des rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la société. Veuillez-vous référer à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du prospectus.

Les documents légaux tels que le prospectus ou le dernier rapport annuel sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site www.financieredelacite.com. Les performances passées du fonds sont également disponibles sur le site www.financieredelacite.com.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.